

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:480402-2017:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire
2017/S 230-480402**

**Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer, Hôtel de
Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain, Paris 75007, France**

(Supplément au Journal officiel de l'Union européenne, 17.3.2017, 2017/S 054-100223)

Objet:

CPV:09300000

Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire

Au lieu de:

VI.3) Informations complémentaires

(...)

Lire:

VI.3) Informations complémentaires

(...)

Un cahier des charges modificatif est disponible sur le site de la CRE (<http://www.cre.fr/documents/appels-doffres>).

Les modalités de non-cumul des aides ont été précisées (paragraphe 2.9 et paragraphe 7). Une pièce à produire a été ajoutée (3.2.9). Les primes plafonds (4.2) et le calcul du complément de rémunération (7.2) ont été adaptés. Le calendrier d'achèvement (6.4) et de prise d'effet du contrat (7.1) ont été amendés. Les modalités de sanctions ont également été précisées (8.2). Des ajouts ont été apportés au formulaire de candidature (annexe 1).